

Droit de passage : acces à un terrain

Par loulou, le 04/05/2012 à 20:02

Bonjour,

je présente un CU avec une demande d'entrée sur une impasse de proprieté privee communale et le MAIRE s'oppose à ce droit de passage en tant que "propriétaire" de ce chemin!

pouvez vous me conseiller sur les termes relatifs à cette impasse qui est une propriété privée communale? ET Qui peut s'opposer au droit de passage ? Merci